# Division of Microbiology and Infectious Diseases

# NORMES RELATIVES À LA DOCUMENTATION DE BASE

Pour
Les études cliniques de la DMID
Version 2.0 16 mars 2004



### **DMID/NIAID**

### Normes de la DMID relatives à la documentation de base (Version 2.0 16 mars 2004)

La Division of Microbiology and Infectious Diseases (DMID), le National Institute of Allergy and Infectious Diseases (NIAID) et le National Institutes of Health (NIH) soutiennent un grand nombre d'études et d'essais cliniques au moyen de contrats et de subventions. Cette norme est fournie pour aider les investigateurs et le personnel de recherche soutenus par la DMID à établir un système de dossiers.

Cette Norme a été assemblée à l'aide des directives de bonnes pratiques cliniques (BPC) de la Conférence Internationale sur l'Harmonisation (CIH) (E6), du Code of Federal Regulations (CFR) et des conseils qui s'appliquent à l'implication de sujets humains dans des recherches cliniques. Elle s'applique à tous les sites cliniques financés par la DMID et réalisant des études sur les sujets humains, au niveau national et international.

La directive BPC 1.51 de la CIH définit les Données de base comme « Toute information figurant dans les dossiers originaux et dans les copies certifiées conformes des dossiers originaux, portant sur des découvertes cliniques, des observations ou d'autres activités liées à un essai clinique, nécessaire à la reconstruction et à l'évaluation de l'essai. Les données de base sont contenues dans les documents de base (dossiers originaux ou copies certifiées conformes). »

La directive BPC 1.52 de la CIH définit les documents de base comme les « documents, données et dossiers originaux (ex: dossiers d'hôpitaux, fiches cliniques et administratives, notes de laboratoires, notes de service, journaux personnels des sujets ou listes de contrôle des évaluations, dossiers pharmaceutiques, données enregistrées à partir d'instruments automatisés, copies ou transcriptions certifiées conformes après vérification de leur exactitude et de leur intégralité, microfiches, négatifs, microfilms ou supports magnétiques, radiographies, dossiers des sujets et dossiers conservés à la pharmacie, dans les laboratoires et dans les services médico-techniques participant à l'essai clinique). »

La documentation des données de base est nécessaire à la reconstruction, à l'évaluation et à la validation des découvertes cliniques, des observations et d'autres activités durant un essai clinique. La documentation de base sert à prouver l'intégrité des données relatives à l'essai, à confirmer les observations enregistrées et à confirmer l'existence des sujets. Cette norme sert également à s'assurer de la qualité des données en créant des pistes de vérification et en permettant de vérifier que les données sont présentes, complètes et précises. Les études de la DMID seront contrôlées à l'aide de ces normes.

Les sites participant à des essais de NMR multicentriques ou supportés par des industries devront consulter leur Manuel de procédures et/ou cahiers des documents de base pour connaître les instructions et les formulaires spécifiques. Des cahiers de documentation de base spécifiques à l'étude pourront être fournis par les responsables de la gestion de l'étude dans le cas d'un essai multicentrique.

Les politiques et procédures locales, d'un État, d'un établissement, du Comité d'examen de l'établissement (CEE)/Comité d'éthique indépendant (CEI) peuvent être différentes de celles exposées dans cette norme. Toujours se reporter aux politiques et procédures locales, d'un État, d'un établissement, du CEE/CEI et les suivre si elles sont plus strictes que les normes de la DMID.

Conformément à la directive de BPC 4.9 de la CIH: «L'investigateur doit s'assurer de la précision, de l'intégralité, de la lisibilité et de l'actualité des données transmises au promoteur dans les CO et dans tous les rapports requis. Les données inscrites dans les cahiers d'observation, qui proviennent des documents de base, doivent correspondre aux documents de base; toute divergence doit être expliquée. » Pour plus d'informations sur ces directives et les exigences relatives à la documentation, consulter le guide des BPC de la DMID (http://www.niaid.nih.gov/labsandresources/resources/dmidclinrsrch/Pages/clinhandbook.aspx) ou les sites Internet de la CIH et de la FDA (www.ich.org et www.fda.gov). Les moteurs de

recherche vous permettront d'accéder à divers règlements et aux directives de BPC. La DMID exige le respect des normes de BPC pour toutes les études qu'elle supporte.	
Normes de la DMID relatives à la documentation de bas	se

### **DMID/NIAID**

# Normes de la DMID relatives à la documentation de base (Version 2.0 16 mars 2004)

### Table des matières

Addenda, à la documentation de base (DB)	3
Cahiers d'observation (non utilisés comme documentation de bas	3
Cahiers d'observation, utilisés comme documentation de base	3
Fiche de notes, du praticien (note d'évolution ou note clinique)	4
Propriétés chimiques	4
Communications, verbales	4
Communications, écrites	4
Conformité, du produit étudié	4
Confidentialité, du sujet d'étude	5
Comptes-rendus des contacts	5
Consentement, éclairé du sujet d'étude	5
Notes de consultation	5
Contraception, méthode actuelle de contrôle des naissances, conseils requis par le protocole	5
Copies : certifiées conformes	6, 7
Corres pondance, relative au sujet d'étude	7
Décès	7
Écarts par rapport au protocole	8
Résumés de sortie	8
Normes relatives à la documentation	9
Dos siers médicaux électroniques	9
Signatures électroniques	10
Critères d'éligibilité	10
Critères d'évaluation, cliniques ou des laboratoires	10
Critères d'admission	11
Correction des erreurs	11
Exemptions, des critères d'admission	11
Dos siers de suivi médical	12
Formulaires, complétés par le sujet d'étude	12
Hématologie	12
Documentation de base inadéquate	12, 13
Consentement éclairé	13, 14
Exigences relatives au consentement éclairé avant	15

## l'inscription à l'étude

Initiales, utilisation des	15
Tests en laboratoire, recherches, recueil d'échantillons et résultats	15, 16
Tests en laboratoire, routine, recueil d'échantillons et résultats	16
Antécédents médicaux et/ou Examen physique, général	17
Microbiologie	17
Examens neurologiques	17
Examens neurops ychologiques	17
Notes d'évolution, du praticien	17
Qualité de vie (QDV), décrite par le sujet d'étude	17
Questionnaires, complétés par le sujet d'étude	17
Radiologie, diagnostique	15
Document de recherche	18
Sérologie	18
Dossiers en double	18
Signes/Symptômes, observés par le praticien	18
Signes/Symptômes, signalés par le sujet d'étude	18
Stockage, des documents de base	18
Identificateurs des sujets d'étude	19
Informations spécifiques au sujet	19
Toxicités, examen des (événements indés irables, signes et symptômes, ou rés ultats de laboratoires anormaux)	19
Analyse d'urine, diagnostic urinaire de grossesse	19
Virologie	19
Signes vitaux	19
Poids/Taille	19

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
Addenda, à la documentation de base (DB)  Voir aussi Normes relatives à la documentation; documentation de base inadéquate; et Correction des erreurs.	Recommandé, lors que applicable: Lors qu'une DB est jugée incomplète (par le pers onnel du site durant une évaluation de la qualité en interne, ou par un surveillant au cours d'une visite du site), les éléments manquants doivent être mentionnés dans une fiche de notes datée et placée en temps réel dans la DB du sujet d'étude. L'inscription doit être faite par un praticien responsable du sujet d'étude à ce moment-là. Si une DB « manquante » est obtenue ultérieurement, son intégration dans le dossier de recherche peut être indiquée dans une fiche de notes datée et placée en temps réel dans la DB du sujet d'étude. De même, l'inscription doit être faite par le praticien responsable du sujet d'étude à ce moment-là.	Les sites ne doivent pas modifier les dossiers de recherche sur lesquels figure une date antérieure pour essayer de combler les manques de DB notés durant une évaluation de la qualité en interne ou une visite de surveillance du site.  Modifier des dossiers sur lesquels figure une date antérieure sans dater convenablement la nouvelle inscription en temps réel est fortement déconseillé car ces inscriptions pourront être considérées comme non vérifiables et potentiellement frauduleuses.  Se reporter aux procédures adéquates pour effectuer des addenda dans la DB, dans la colonne de gauche. Voir aussi Correction des erreurs.
Cahiers d'observation (non utilisés comme documentation de base)  Cahiers d'observation, utilisés comme documentation de	Contiennent l'IPD (identificateur du participant/patient, identificateur de l'étude) et les données sur l'es sai. Aucun identificateur personnel (ex: nom, initiales, n° de sec. soc., date de naissance exacte) ne doit être inscrit dans le cahier d'observation. L'année de naissance peut être inscrite. Pour les études pour les quelles les identificateurs personnels exacts sont essentiels, par ex, la date de naissance, en discuter d'abord avec le Bureau des affaires réglementaires de la DMID. Voir auss i Informations spécifiques au sujet.  Requis:  Conformément aux directives E6 6.4.9 de la CIH relatives aux bonnes pratiques cliniques, le plan de l'es sai doit identifier toutes les données devant être enregistrées directement dans les CO	
base		l'étude.  ocopie/copie autocopiante d'un CO complété) mponnéet daté. Le CO doit être prévu pour sais ir orrection d'erreurs effectué par la suite dans et vice-versa. Les copies autocopiantes e, doivent également être copiées dans le t d'étude.  urs propres formulaires de rencontre des sujets édical, correspondant auxéléments
Fiche de notes, du praticien (note d'évolution ou note clinique)	observation en rapport avec le statut clinique d sujets d'étude/cahiers de DB ou dossiers de su	dentionnant tous les aspects importants du statut données. La décision de permettre d'utiliser un documentation de base (et les détails sur la façon nbe au promoteur de la recherche et à la DMID.

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
	Recommandé: Il est vivement recommandé de classer toutes les fi date, du plus vieux au plus récent ou inversement, du sujet d'étude.	
Propriétés chimiques	Voir Tests en laboratoire, routine, recueil d'échant	illons et résultats.
Communications, verbales	Requis (l'un des points suivants):  • Fiche de notes  • Compte-rendu des contacts (cà-d. documents écrits relatifs aux conversations signés, tamponnés et datés, puis conservés dans la DB d'un sujet d'étude)	Toute vérification (ou tentative de vérification) des diagnostics ou événements relatifs au sujet d'étude via un appel téléphonique passé à des praticiens extérieurs doit être mentionnée dans la DB d'un sujet d'étude au moyen des comptes-rendus des contacts.
Communications, écrites	Requis (l'un des points suivants):  • Lettres/documents originaux, ou copies de ces derniers	La correspondance doit inclure le ou les identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) afin que le surveillant puisse vérifier que les documents correspondent à des sujets d'étude particuliers.
Conformité, du produit étudié (si requis par le protocole)	Requis (l'un des points suivants):  • Fiche de notes,  • Formulaire de rencontre du sujet d'étude,  • Journal personnel du sujet d'étude, ou  • CO utilisé comme DB	Pour les CO exigeant des informations précises sur la conformité du produit distribué au sujet d'étude, une fiche de notes, une inscription dans le formulaire de rencontre du sujet d'étude, une inscription dans le journal personnel du sujet d'étude, ou un CO utilisé comme DB corres pondant doit indiquer le pourcentage ou le nombre de doses (ou vaccinations) manquées et/ou toute autre information pertinente. [Pour les études portant sur des médicaments, si aucun médicament n'est retourné pour que les comprimés soient comptés conformément au protocole, ceci doit être indiqué dans la DB.]

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
Confidentialité, du sujet d'étude	Requis: Tous les documents de base doivent être systématic d'identification des participants) appropriés. Au de documents seront considérés comme documents de des informations adéquates permettant de remontes sujet. Les documents de base qui sont également de qu'un IPD permettant de remonter jusqu'aux sujet d'information sur les participants reliant les IPD au formulaires de contact/d'information ne doivent pani à d'autres entités. Ces formulaires de contact/d'iappartenant au site. Les documents de base doiven surveillant de vérifier que les documents correspondents.	ébut de l'étude, il convient de décider quels e base. Les documents de base doivent contenir r jus qu'au sujet afin de confirmer l'identité du es cahiers d'observation ne doivent contenir s. Une liste séparée ou des formulaires expers onnes doivent être conservés. Ces as être en voyés ni transmis au centre des données information sont des documents de base t fournir la documentation adéquate permettant au
	Précision Le Code of Federal Regulations (21 CFR 50.25; 4 soient informés de la mesure dans laquelle la confisera préservée, le cas échéant. Pour les essais parra surs, grâce au processus de consentement éclairé, cle mesure permise par la loi; qu'ils seront identifié personnelles ne seront pas divulguées sans l'autori pas identifiés personnellement dans toute publicati que leurs dossiers pourront être examinés, conform la FDA, le National Institute of Allergy and Infectie et la ou les société(s) pharmaceutique(s) qui fourni	dentialité des dossiers identifiant le sujet d'étude ainés par la DMID, les sujets d'étude peuvent être que leurs dossiers seront gardés confidentiels dans és par un code (IPD); que les informations sation écrite du sujet d'étude; et qu'ils ne seront on faite sur l'étude. Ils sont également informés ment aux directives du Federal Privacy Act, par tous Diseases/la DMID, les surveillants de l'étude
Comptes-rendus des contacts	Voir Communications, verbales.	
Consentement, éclairé du sujet d'étude	Voir Consentement éclairé et exigences relatives a à l'étude.	u consentement éclairé avant l'inscription
Notes de consultation	Requis: Note de consultation (fiche de notes ou tout autre rés umé tapé/écrit inséré dans le dossier DB du sujet d'étude), signée, tamponnée et datée par le praticien responsable.	Les notes de consultation doivent inclure le ou les identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) afin que le surveillant puisse vérifier que les documents correspondent à des sujets d'étude particuliers.
Contraception, méthode actuelle de contrôle des nais sances, conseils requis par le protocole	Requis (l'un des points suivants):  • Fiche de notes de pre- randomisation/sélection  • Liste de contrôle d'éligibilité complétée, ou  • CO utilisé comme DB	Les conseils spécifiques au protocole et/ou requis par le CEE donnés aux sujets d'étude sur les exigences quant à l'utilisation d'une contraception et d'une méthode actuelle de contrôle des naissances appropriées doivent être mentionnés dans une fiche de notes de prérandomis ation/ sélection, en plus du formulaire de consentement éclairé signé qui reconnaît ces exigences. Voir les critères pour fiche de notes, du praticien.  Au lieu d'une fiche de notes, le site peut inclure un point dans une Liste de contrôle d'éligibilité ou un CO signé, tamponné et daté pour indiquer que ces conseils ont été donnés et pour mentionner la méthode actuelle de contrôle des naissances. La liste de contrôle doit correspondre à la version du protocole approuvée par le CEE local au moment de l'inscription du sujet d'étude.

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation	
	documentation de base		
~		Voir Critères d'admission.	
Copies : certifiées conformes  Voir aussi Dossiers	Requis:  Copie certifiée conforme désigne une copie de l'information originale qui a été reconnue comme une copie exacte comportant les mêmes attributs et informations que l'original, et a été signée et datée.		
médicaux électroniques.	<ul> <li>reconnue conforme à l'original.</li> <li>Ceci fournit une piste de vérification dans le c</li> <li>Si le document original est conservé ailleurs s DOIT être certifiée conforme. Un identificate cà-d. le nom du service dans l'établis sement.</li> <li>Les surveillants et les vérificateurs de la FDA originauxou les copies certifiées conformes p contrôles relatifs à l'essai.</li> </ul>	i fournit une piste de vérification dans le cas où il apparaîtrait que la copie a été modifiée. document original est conservé ailleurs sur le site/au sein de l'établissement, la copie IT être certifiée conforme. Un identificateur indiquant d'où provient le document, -d. le nomdu service dans l'établis sement, doit figurer sur le document. surveillants et les vérificateurs de la FDA peuvent demander à voir les documents inauxou les copies certifiées conformes pour vérifier la validité des données pour les trôles relatifs à l'essai. documents reçus par fax ne sont PAS considérés comme des originauxet doivent être	
	copie, ou par la personne vérifiant que la copie prendre la forme d'un tampon, qui doit être ac date originale.	ur la copie indiquant qu'il s'agit d'une e. Ceci doit être fait par la personne ayant fait la e est identique à l'original. La déclaration peut compagné d'une signature ou d'initiales et de la	
	qu'elle soit consciente que cela n'est pas toujo envoyant le document ne certifie PAS la copie acceptés: l'établis sement recevant la copie vé réception et l'atteste par une déclaration signé fait par la personne qui reçoit la copie. La déc doit être accompagné de la signature ou des in la date originale.  Les documents comportant plusieurs pages poétant une (1) seule copie, si l'ensemble des co	e avant de l'en voyer, les éléments suivants seront érifie que la copie n'a pas été modifiée à sa se ou paraphée et datée sur la copie. Ceci doit être laration peut prendre la forme d'un tampon, qui nitiales de la personne ayant reçu la copie et de surront être vérifiés dans leur ensemble comme pies doit rester intact dans le dossier. Pour la comporter une déclaration/un tampon signé ou prenant X (préciser) pages est une copie rification attestant que la copie n'a pas été	
	Précision Ces procédures ontété conçues pour conserver une données cliniques, de leur source à leur insertion d Toutes les copies des dossiers extérieurs doivent in appropriés afin que le surveillant puisse vérifier qu Les surveillants peuvent detemps à autre demande contrôle de routine pour vérifier leur existence; ce ou une fraude.	ans le dossier de recherche.  nelure les identificateurs des sujets d'étude 1'ils correspondent à un sujet d'étude particulier.  er à voir les documents originaux au cours d'un	
	21 CFR 11 Conseils de la FDA : E6 BPC, Section 1.51 Conseils de la FDA : Systèmes informatisés	utilisés dans les Es sais cliniques (SIEC)	

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
Correspondance, relative au sujet d'étude	Voir Communications, écrites.	
Décès	<ul> <li>Requis (l'un des points suivants):</li> <li>Compte-rendu d'autopsie,</li> <li>Notice nécrologique,</li> <li>Certificat de décès, ou</li> <li>Compte-rendu des contacts prouvant toute communication verbale avec un médecin ou un membre de la famille ou un ami du sujet de recherche</li> <li>Résumé de sortie d'hôpital</li> </ul>	Un rapport d'autopsie, une notice nécrologique, et/ou un certificat de décès peut être inclus dans le dos sier DB du sujet d'étude pour pouvoir vérifier la date et la cause du décès.  Il est également acceptable de prouver toute communication verbale avec un médecin ou un membre de la famille/ami du sujet d'étude pour prouver la date et la cause rapportée du décès si aucun document officiel n'est disponible.
Écarts par rapport au protocole  (Autrefois appelées Violations du protocole et/ou écarts/ Entors es par rapport au protocole)	<ul> <li>doiventêtre signalés immédiatement au CEE.</li> <li>Les écarts par rapport au protocole affectant le consentement éclairé) doiventêtre signalés da l'investigateur en a pris connaissance.</li> <li>Les écarts par rapport au protocole affectant le</li> </ul>	de non-respect du protocole.  emption des critères d'éligibilité pour apport aux exigences relatives à l'inscription.  e sujet d'étude.  ur n'a pas respecté des exigences du  ur n'a pas respecté certaines procédures ou de protocole.  re mentionnés dans la DB du sujet d'étude. La et toutes les tentatives faites pour l'éviter ou le visite non effectuée devrait consister en une note liquant les tentatives du site pour localiser le sujet de de remplacement.  détaillant chaque écart par rapport au protocole.  as auf instructions spécifiques fournies par ans le Manuel de procédures. Si le promoteur du ent être adressé au promoteur selon ses exigences.  Diventêtre envoyés au CEE/CEI local ée du formulaire d'écart par rapport au ns le Dos sier réglementaire ainsi que dans le nations par faxou des emails imprimés à la DMID et au promoteur du NMR, le cas mentaire.  r les notifications faites au CEE:  davantage de risques pour le sujet d'étude ou la l'étude ou à sa possibilité de poursuivre l'étude es droits des sujets (ex: les problèmes de la sun délai de 30 jours à compter du jour où tre signalés dans un délai de 30 jours à compter

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la	Critères d'adéquation	
	documentation de base     Les écarts par rapport au protocole impliquant	tun non raenaet dae PDC ou dae nyo oó duyas ou	
	• Les écarts par rapport au protocole impliquant un non-respect des BPC ou des procédures ou programmes de l'étude et ayant un impact matériel sur les principaux critères d'évaluation de l'étude doivent être signalés dans un délai de 60 jours à compter de la date de leur découverte, ou plus tôt si le CEE le demande.		
	répercussions sur la capacité à analyser et à ins signalés à des intervalles de 90 jours minim		
	Les écarts par rapport au protocole qui, de l'av aucun impact matériel sur l'intégrité de l'étud dans le cadre du processus de ré-approbation d'instructions spécifiques dans les procédures	e peuvent être signalés une fois par an au CEE, et d'examen du CEE, et plus souvent en cas	
Résumés de sortie	Voir Communications, écrites.		
Normes relatives à la documentation	Précision  Tout le personnel de recherche doit connaître et res pecter les normes applicables en matière de documentation médicale spécifiées par la politique de leur établissement, leur Code de déontologie professionnel, et l'autorité chargée de leur délivrer les permis. Les normes générales incluent :  (1) conserver les dossiers cliniques par ordre chronologique ; (2) ne pas rendre les notes et les signatures manuscrites illisibles (si nécessaire, inscrire le noms ous la signature) ; (3) signer, tamponner et dater toutes les inscriptions ; (4) corriger les erreurs selon des procédures acceptées et claires ; (5) ne jamais effacer les inscriptions qui doivent être corrigées ; (6) ne jamais détruire les documents originaux si ceux-ci doivent être corrigés ; (7) conserver les dossiers des sujets d'étude dans un lieu sûr, mais accessible ; et (8) ne pas modifier les notes sur les quelles figure une date		
	antérieure (par ex, en écrivant à côté des inscription Le personnel de recherche inclut le personnel char inadéquate rédigée par un personnel ne travaillant surveillant mais n'est généralement pas notée dans • Il s'agit d'une tendance (cà-d. qu'il y a de no incorrectes).	gé de l'étude. Toute documentation de base pas sur la recherche doit être notée par le s le rapport de visite sur le site, sauf si : ombreux exemples de corrections d'erreurs	
	vérifier si la personne qui a oublié de signer sa r	le fiche de notes/note clinique n'est pas signée par le praticien, le surveillant ne peut pas ier si la personne qui a oublié de signer sa note fait partie du personnel de recherche ou pas.	
Dossiers médicaux électroniques	L'utilis ation de dossiers médicaux électroniques est acceptable dans les établis sements ayant adopté des systèmes de dossiers médicaux électroniques. Si l'établis sement a estimé que cette pratique était acceptable, la DMID acceptera son utilis ation pour supporter la documentation.		
	Les sites peuvent soit imprimer une copie du dossi l'examiner soit permettre au surveillant d'accéder qu'il puis se examiner les dossiers médicauxen ligrinterdit au surveillant d'accéder à l'un des ordinate médicauxen ligne, le site doit fournir une copie pa indiqué ci-dessous:	à l'un des ordinateurs de l'établissement pour ne. Pour les établissements dont la politique eurs de l'établis sement pour examiner les dossiers	
	informatique d'un établis sement sont considér document de base et n'ont PAS besoin d'être de les impressions papier du laboratoire si le nom sujet (ou l'IPD de l'étude, ou l'identificateur d'apparais sent sur le document imprimé. Si le do nom du laboratoire et la date d'impression, le papier, et parapher et dater son inscription.  Les sorties papier des dossiers médicauxélect établis sement sont considérées comme des rep n'ont PAS besoin d'être certifiées, signées ni dos siers médicauxélectroniques si le nom de l'apparais de la mombre le nom de l'entre certifiées.	certifiées, signées ni datées. La DMID acceptera ndu laboratoire de l'établissement, le nomdu lu patient), la date du test et la date d'impression ocument imprimé par le laboratoire n'inclut pas le site doit mentionner ces informations sur la sortie roniques extraits du système informatique d'un présentations officielles du document de base et datées. La DMID acceptera les impressions de l'établissement, le nomdu sujet (ou l'IPD de	
	l'étude, ou l'identificateur du patient), la date	du dossier et la date d'impression apparaissent u dossier médical électronique n'inclut pas le nom	

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
	<ul> <li>de l'établis sement et la date d'impression, le si document imprimé, et parapher et dater son inseme d'impression) sur le doit mentionner des infed d'impression) sur le dossier médical électronies i la sortie papier comprend plusieurs pages, l'dans le dossier. La première page du dossier ir site des informations d'identification manquar</li> </ul>	scription.  ormations (nom de l'établis sement et/ou date que ou sur le dossier imprimé par le laboratoire et ensemble des feuilles imprimées doit rester intact mprimé doit mentionner l'inscription faite sur le ntes et les initiales du personnel du site ainsi que obre de pages du dossier imprimé. Chaque page
Signatures électroniques	L'utilisation de signatures électroniques est accept systèmes de dossiers médicaux électroniques. Si l'é acceptable, la DMID acceptera son utilisation pour	établis sement a estimé que cette pratique était
Critères d'éligibilité	Voir Critères d'admission.	Developed No. 127 1 11 11
Critères d'évaluation, cliniques ou du laboratoire (si requis par le protocole)  Voir aussi Dossiers médicaux électroniques.	Requis (l'un des points suivants, par le protocole ou le CO spécifique aux critères d'évaluation):  Fiche de notes,  Note de consultation,  CO utilisé comme DB,  Documentation relative au décès,  Interprétation diagnostique de radiologie,  Rapport du laboratoire sur papier mentionnant le(s) identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) et la date de recueil des échantillons, ou  Une copie « Impres sion écran » du rapport électronique du laboratoire mentionnant le(s) identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s), la date de recueil des échantillons, le nom du laboratoire et la date d'impres sion.  Rapport sur papier du laboratoire de recherche/commercial(expéditeur) mentionnant le(s) identificateur(s) des sujets d'étude approprié(s) et la date de recueil des échantillons, ou  Toute correspondance sur papier (ex: email du Responsable des données) indiquant que le sujet d'étude a rempli un critère d'évaluation du laboratoire défini par l'étude.	<ul> <li>Pour les critères d'évaluation cliniques ou de laboratoire définis par l'étude, la DB du sujet d'étude doit mentionner les détails de(s) l'événement(s)/test(s) comme défini dans le protocole, et/ou dans un CO spécifique aux critères d'évaluation. Les résultats de toutes les évaluations diagnostiques nécessaires pour appuyer le diagnostic doivent être inclus dans les dos siers DB du sujet d'étude.</li> <li>Les rapports des diagnostics ou du laboratoire doivent comporter un en-tête officiel identifiant le lieu où a été effectué le test.</li> <li>Les impres sions papier du laboratoire (« impres sions écran ») extraites du système informatique d'un établissement s ont considérées comme des représentations officielles du document de base à condition que le nomdu laboratoire de l'établissement, le nomdu sujet d'étude ou l'IPD de l'étude, ou l'identificateur du patient, la date du test et la date d'impression figurent sur le dossier imprimé. Si le document imprimé par le laboratoire n'inclut pas le nomdu laboratoire et la date d'impression, le site doit mentionner ces informations sur la sortie papier, et parapher et dater son inscription.</li> </ul>
Critères d'admission  Voir aussi Contraception, méthode actuelle de contrôle des naissances, conseils requis par le protocole; Exemptions, des critères d'admission; Antécédents médicauxet/ou	<ul> <li>Requis (l'un des points suivants):</li> <li>Fiche de notes, ou</li> <li>Liste de contrôle d'éligibilité (la liste de contrôle utilisée pour la randomis ation des sujets d'étude) correspondant à la version correcte du protocole.</li> </ul>	Pour les critères d'admission spécifiques au protocole, une fiche de notes ou une liste de contrôle d'éligibilité complétée indiquant chaque critère spécifique doit figurer dans la DB. La note ou la liste de contrôle doit être signée, tamponnée et datée par le praticien responsable de l'inscription du sujet d'étude.  Négatifs pertinents: Les critères d'exclusion peuvent exiger que le sujet d'étude n'utilise aucun des médicaments concomitants indiqués dans une longue liste, ou n'ait pas l'une des maladies mentionnées. Pour chaque groupe de

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
Examen physique, général; Analyse d'urine, diagnostic urinaire de grossesse; et écarts par rapport au protocole.		critères d'exclusion, il suffit d'inclure une note dans la fiche du sujet d'étude telle que : « Le sujet d'étude n'utilise aucun des médicaments concomitants exclus par le protocole ». Sinon, les sites peuvent également mentionner les groupes de médicaments et/ou maladies exclus dans leur liste de contrôle d'éligibilité. Cependant, une déclaration globale concernant tous ces critères d'exclusion, comme « Le sujet d'étude ne remplit aucun des critères d'exclusion indiqués dans le protocole » sera acceptée.
Correction des erreurs	Requis: La correction des erreurs dans la DB doit être effectuée en barrant l'inscription incorrecte d'un seul trait, sans effacer l'inscription originale. La correction est ensuite insérée, et le changement est paraphé et daté par la personne qui l'a effectué. L'utilisation de Blanco n'est pas acceptée.	Toute correction d'erreurs effaçant l'inscription originale et non paraphée ni datée, ou faite à l'aide de <i>Blanco</i> , ne sera pas acceptable et pourra être jugée comme documentation de base inadéquate.
Exemption, des critères d'admission	La DMID n'admet aucune exemption des critères o	1'admis sion.
Voir aussi Critères d'admission et Écarts par rapport au protocole.		
Dos siers de suivi médical	Facultatif:  Dossiers pharmacocinétiques  Dossiers des signes vitaux  Poids/mesures anthropométriques	Requis, si utilisé comme DB: Les Dossiers de suivi médical devant être utilisés comme DB doivent être paraphés (de préférence signés) et datés par le praticien responsable des inscriptions faites dans les dossiers de suivi médical. Si un Dossier de suivi médical n'est utilisé que pour enregistrer des observations résumées ailleurs dans la DB (par ex, dans une fiche de notes), il n'est pas nécessaire de le parapher.  Si l'utilisation d'un dossier de suivi médical s'étend d'un prestataire à un autre, ou sur plusieurs périodes (par ex, périodes de travail ou journées), le dossier de suivi médical doit être paraphéet daté à chaque moment précis où une inscription est faite par un prestataire différent, ou au début de la période suivante (le premier des deux).  Les inscriptions faites dans le dossier de suivi médical pour les évaluations qui se répètent plusieurs fois (par ex: signes vitaux, pharmacocinétique) sur une longue période, mais ne sont pas enregistrées par le même prestataire, n'ont pas besoin d'être paraphées séparément. Cependant, il est nécessaire d'indiquer l'heure et la date des inscriptions individuelles.

Voir Questionnaires, complétés par le sujet d'étude	e.
Voir Tests en laboratoire, routine, recueil d'échanti	illons et résultats.
Requis: Toute la documentation de base disponible pour les fournie au surveillant au moment de l'examen du C aucun cas chargé de rechercher les documents de b pouvoir accéder à une DB. Lorsqu'un document de dossier de recherche (comme une fiche de laborato temporairement dans un autre service de l'hôpital), de lui fournir ce document dès que possible, au cou cité comme documentation de base inadéquate si le manquant avant la fin de sa visite sur le site et le conconsentement, documents de base, CO, etc.) doiver n'est pas acceptable que le personnel de l'étude soun	CO d'un sujet d'étude. Le surveillant n'est en ase ni de se déplacer sur un autre site pour et base occasionnel ne se trouve pas dans le ire manquante ou un document se trouvent ele surveillant demandera au personnel du site ars de sa visite sur le site. Le dossier ne sera pas surveillant peut examiner le document onsidère adéquat.  a FDA, les dossiers de recherche (formulaires de nt être inspectés sur le site par le surveillant. Il
les visites sur le site, à moins que la DMID ne lui ait donné des instructions spécifiques à ce sujet.  Précision  Le surveillant de la DMID est chargé d'évaluer l'adéquation de la DB par rapport aux normes de bonnes pratiques cliniques (BPC). Le principe général concernant l'intégralité est que si la DB est complète, on doit pouvoir l'utiliser pour reproduire toutes les données sur un sujet d'étude dans le	
DB est factuelle, elle doit être conforme en interne médicale externe. Les principes juridiques et déont s'appliquent également à la DB. Voir aussi Normes	et vérifiable par rapport à toute documentation ologiques relatifs à la documentation médicale s relatives à la documentation.
Si un CO utilisé dans une étude particulière nécess ni implicitement requises par le protocole, et si la D manquante, celui-ci ne sera pas considéré comme d le surveillant signalera ce fait au Responsable du p d'obtenir des explications auprès de la DMID.	DB étayant ces informations est inadéquate ou ocumentation de base inadéquate. Cependant,
Requis:  Les consentements éclairés doivent être signés et datés à la main par le sujet d'étude, le parent/tuteur, ou le représentant légal. Le consentement doit être signé/daté avant le début de sélection du protocole. Le document de consentement utilisé doit être la version approuvée par le CEE corres pondant à la version du protocole approuvée par le CEE en vigueur lorsque la sélection a débuté.  Si un sujet d'étude, parent/tuteur ou représentant légal est dans l'incapacité de lire (analphabète), un témoin impartial doit être présent durant toute la discussion portant sur le consentement éclairé.	Les critères suivants de la DMID s'appliqueront pour évaluer les formulaires de consentement pour les écarts devant être signalés:  La signature du sujet d'étude (ou du parent/tuteur) ne figure pas sur le consentement;  La signature du sujet d'étude (ou du parent/tuteur) n'est pas datée;  La signature du sujet d'étude (ou du parent/tuteur) est datée d'après le début de la sélection du protocole¹;  Une version incorrecte du formulaire de consentement a été utilisée, par rapport au protocole/consentement approuvé par le
	Requis:  Toute la documentation de base disponible pour les fournie au surveillant au moment de l'examen du C aucun cas chargé de rechercher les documents de b pouvoir accéder à une DB. Lorsqu'un document de dos sier de recherche (comme une fiche de laborato temporairement dans un autre service de l'hôpital), de lui fournir ce document dès que possible, au cocité comme documentation de base inadéquate si le manquant avant la fin de sa visite sur le site et le coconsentement, documents de base, CO, etc.) doive n'est pas acceptable que le personnel de l'étude soun les visites sur le site, à moins que la DMID ne lui ait  Précision  Le surveillant de la DMID est chargé d'évaluer l'abonnes pratiques cliniques (BPC). Le principe géne complète, on doit pouvoir l'utiliser pour reproduire cas où les CO seraient détruits ou perdus. Le principe B est factuelle, elle doit être conforme en interne médicale externe. Les principes juridiques et déont s'appliquent également à la DB. Voir aussi Normes Si un CO utilisé dans une étude particulière nécess ni implicitement requises par le protocole, et si la E manquante, celui-ci ne sera pas considéré comme de le surveillant signalerace fait au Responsable du p d'obtenir des explications auprès de la DMID.  Requis:  Les consentements éclairés doivent être signés et datés à la main par le sujet d'étude, le parent/tuteur, ou le représentant légal. Le consentement doit être signé/daté avant le début de sélection du protocole. Le document de consentement doit être signé/daté avant le début de sélection du protocole. Le document de consentement utilisé doit être la version approuvée par le CEE corres pondant à la version du protocole approuvée par le CEE en vigueur lorsque la sélection a débuté.  Si un sujet d'étude, parent/tuteur ou représentant légal est dans l'incapacité de lire (analphabète), un témoin impartial doit être présent durant toute

Si un site utilise habituellement des consentements de sélection approuvés par le CEE pour tous les sujets d'étude, ou pour tous les sujets d'étude sélectionnés pour certains protocoles, le consentement de sélection doit être signé/daté avant la sélection du protocole ET le consentement de protocole doit être signé/daté avant la randomisation.

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
	toute autre information écrite devant être remis aux sujets doit être lu et expliqué au sujet, parent/tuteur ou au représentant légal du sujet. Après avoir eu l'occasion de poser des questions, le sujet ou son représentant légal doit signer et dater lui-même le formulaire de consentement. En signant le formulaire de consentement éclairé, le témoin atteste que les informations figurant sur le formulaire de consentement et toute autre information écrite ont été expliquées précisément au sujet ou au représentant légal du sujet, et que le sujet ou le représentant légal du sujet a donné son consentement éclairé de son plein gré.	<ul> <li>Le sujet a inscrit ses initiales au lieu de signer;</li> <li>La signature et la date ne sont pas faites à l'encre indélébile;</li> <li>La signature du sujet d'étude (ou du parent/tuteur) a été fabriquée ou fals ifiée;</li> <li>Le formulaire de consentement éclairé n'a pas pu être trouvé au cours d'une visite de contrôle.</li> <li>Aucune documentation dans le CO ou la DB n'indique que le consentement a été obtenu avant le début des procédures de sélection/étude.</li> </ul>

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la	Critères d'adéquation
	documentation de base	
	Le sujet ou le représentant du sujet peut signer avec une marque personnelle à la place de son nom. D'autres indicateurs d'identification acceptés par certaines cultures, comme une empreinte de pouce, peuvent être utilisés mais ils doivent être examinés et approuvés au cas par cas selon les règlements de la DMID. Lorsqu'une marque ou un autre indicateur est utilisé, la signature d'un témoin doit être obtenue, pour attester de l'identité de la personne ayant fait la marque.  Le document du consentement éclairé doit être rédigé dans une langue comprise par le sujet potentiel ou par le représentant légal du sujet. Ces documents doivent être traduits pour les sujets ne parlant pas anglais. Dans le cas d'un sujet pour qui le consentement n'a pas pu être traduit, la méthode de formulaire abrégé décrite ci-dess sus peut être utilisée avec l'aide d'un traducteur qualifié.  Précision  Le Code of Federal Regulations, 45 CFR 46 et les directives E6 de la CIH, exigent que les sujets d'étude ou leurs tuteurs signent un document de consentement éclairé avant de participer à une étude de recherche. Les sujets d'étude participant à des essais cliniques de la DMID (ou leurs parents/tuteurs) doivent signer et dater un consentement éclairé pour toutes les études cliniques de la DMID auxquelles le sujet d'étude est inscrit. (Les CEE locaux peuvent avoir des exigences supplémentaires, par ex, la signature d'un témoin, d'un traducteur ou de l'investigateur principal).  Les méthodes utilisées pour fournir et documenter le consentement éclairé pour les personnes analphabètes sont mentionnées dans le Code of Federal Regulations (45CFR46.117; 21CFR50.27 (b) (2) et les directives E6 de BPC (CIH) de la FDA, section 4.8.9. La DMID devra vérifier que les procédures sont conformes à l'étude avant le début de celle-ci.  Il est accepté que les sites conservent les consentements dans un dossier différent du dos sier DB du sujet d'étude, à condition que le site le fasse systématiquement pour tous les sujets inscrits à l'étude, et conserve toutes	Les critères de la DMID suivants seront appliqués pour les écarts devant être signalés afin d'évaluer les formulaires de consentement pour les sujets ou les représentants légaux des sujets qui ne savent pas lire (analphabètes):  La signature du témoin impartial n e figure pas sur le consentement;  La signature du témoin impartial n'est pas datée;  La signature du témoin impartial est datée d'après le début de sélection du protocole;  Une version incorrecte du formulaire de consentement a été utilisée, par rapport au protocole/consentement approuvé par le CEE à un moment donné;  Le témoin impartial a inscrit ses initiales au lieu de signer;  La signature et la date ne sont pas faites à l'encre indélébile;  La signature du témoin impartial a été fabriquée ou falsifiée;  Le formulaire de consentement éclairé n'a pas pu être trouvéau cours d'une visite de contrôle;  Aucune documentation dans le CO ou la DB n'indique que le consentement a été obtenu avant le début des procédures de sélection/étude.

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la	Critères d'adéquation
	documentation de base	
Exigences relatives au consentement éclairé avant l'inscription à l'étude	une étude avec un sujet d'étude potentiel sans avoi consentement éclairé doit être obtenu avant le débu le seul but de déterminer l'éligibilité d'un sujet pou « Les procédures devant être effectuées dans le effectuées que l'admission à l'étude ait été envisagée traitement d'une maladie ou d'un état médical, peuve être utilisés par la suite pour déterminer l'éligibilité, s Néanmoins, le consentement éclairé doit être obtenu effectuée dans le seul but de déterminer l'éligibilité o	res au consentement éclairé en relation avec les ace des études et de la possibilité d'être admis à r auparavant obtenu son consentement, mais le ut de toute procédure de sélection effectuée dans ur les recherches ».  • cadre de la pratique de la médecine et qui seraient e ou pas, comme pour un diagnostic ou un ent être effectuées, et les résultats obtenus peuvent sans avoir auparavant obtenu le consentement.  avant le début de toute procédure de sélection d'un sujet pour les recherches. »
Initiales, utilisation des	Facultatif:  • Feuille des signatures, conservée dans le Dossier réglementaire spécifique au protocole.	Les initiales peuvent être utilisées à la place des signatures des praticiens ou d'autres membres du personnel de recherche à condition qu'un code de signature, incluant les éléments suivants, soit conservé dans le Dossier réglementaire spécifique au protocole : signature, cachets (le cas échéant) et initiales manus crites correspondantes.
Tests en laboratoire,	Recommandé pour le Recueil des échantillons (l'un des points suivants):	Concernant la documentation du recueil des échantillons :
recherches, recueil d'échantillons et résultats  Voir cahiers d'observation, utilisés comme documentation de base.  Voir Critères d'évaluation, cliniques ou du laboratoire (si requis par le protocole) et Dossiers médicaux électroniques.	<ul> <li>Fiche de notes, ou</li> <li>Inscription dans le dossier de suivi médical</li> <li>CO utilisé comme DB</li> <li>Requis pour les Résultats, si disponibles (l'un des points suivants):</li> <li>Rapport du laboratoire sur papier mentionnant le(s) identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) et la date de recueil des échantillons, ou</li> <li>Une copie « Impres sion écran » du rapport électronique du laboratoire mentionnant les identificateurs du sujet d'étude appropriés, le nomdu laboratoire, la date d'impression et la date de recueil des échantillons.</li> <li>NB: Pour les analyses de laboratoire des recherches de groupe et/ou à l'ins u, aucune documentation sur les résultats n'est requise dans</li> </ul>	Le fait de conserver une documentation indiquant que les échantillons du protocole ont été tirés au sort et distribués correctement est conforme aux BPC. Les ins criptions faites dans les fiches de notes/dossiers de suivi médical doivent être signées et datées pour prouver que ces échantillons précis ont été tirés au sort et distribués conformément aux exigences du protocole. Cependant, si seul un rapport de laboratoire sur papier « impression écran » est disponible pour l'examen, le surveillant ne citera pas Documentation de base inadéquate si le rapport contient les identificateurs du sujet d'étude appropriés et la date du recueil des échantillons.  Les rapports de laboratoires doivent comporter un en-tête officiel identifiant le lieu où a été effectué le tes tet doivent mentionner
	la DB du sujet d'étude <u>sauf si</u> les résultats démas qués ont été divulgués au site dans le but de gérer le sujet d'étude, de mettre fin à l'étude ou pour une ré-randomis ation/mesure.	l'identificateur du sujet d'étude.  Les impressions papier du laboratoire (« impressions écran ») extraites du système informatique d'un établis sement sont considérées comme des représentations officielles du document de base à condition que le nom du laboratoire de l'établis sement, le nom du sujet d'étude, l'IPD de l'étude ou

Feuille d'information de la FDA, « Screening Tests Prior to Study Enrollment »,  $Food \, and \, Drug \, Administration$ , octobre 1995.

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la	Critères d'adéquation
	documentation de base	
Tests en laboratoire, routine, recueil d'échantillons et résultats	Recommandé pour le Recueil des échantillons (l'un des points suivants):  • Fiche de notes,	l'identificateur du patient, la date du test et la date d'impression figurent sur le dossier imprimé. Si le document imprimé par le laboratoire n'inclut pas le nomdu laboratoire et la date d'impression, le site doit mentionner ces informations sur la sortie papier, et parapher et dater son inscription.  Concernant la documentation du recueil des échantillons:  Le fait de conserver une documentation
Voir Toxicités et Dossiers médicaux électroniques.	<ul> <li>Inscription dans le dossier de suivi médical, ou</li> <li>CO utilisé comme DB</li> <li>Requis pour les résultats (l'un des points suivants):</li> <li>Rapport du laboratoire sur papier avec le(s) identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) et la date de recueil des échantillons, ou</li> <li>Une copie « Impres sion écran » du rapport électronique du laboratoire mentionnant les identificateurs du sujet d'étude appropriés,</li> </ul>	indiquant que les échantillons du protocole ont été tirés au sort et distribués correctement est conforme aux BPC. Les inscriptions faites dans les fiches de notes/dossier de suivi médical doivent être signées et datées pour prouver que des échantillons précis ont été tirés au sort et distribués conformément aux exigences du protocole. Cependant, si seul un rapport de laboratoire sur papier « impression écran » est disponible pour l'examen, le surveillant ne citera pas Documentation de base inadéquate si le rapport contient les identificateurs du sujet d'étude appropriés et la date du recueil des échantillons.
	le nomdu laboratoire, la date d'impression et la date de recueil des échantillons.	Les rapports des laboratoires doivent comporter un en-tête officiel identifiant le lieu où a été effectué le test et doivent mentionner l'identificateur du sujet d'étude.  Les impressions papiers du laboratoire (« impressions écran ») extraites du système informatique d'un établis sement s ont considérées comme des représentations officielles du document de base à condition que le nom du laboratoire de l'établis sement, le nom du sujet d'étude (ou l'IPD de l'étude, ou l'identificateur du patient), la date du test et la date d'impression figurent sur le dossier imprimé. Si le document imprimé par le laboratoire n'inclut pas le nom du laboratoire et la date d'impression, le site doit mentionner ces informations sur la sortie papier, et parapher et dater son inscription.
Antécédents médicauxet/ou Examen physique, général	Requis conformément au protocole (l'un des points suivants):  • Fiche de notes,  • Antécédents et/ou formulaire d'Examen physique,  • CO utilisé comme DB,  • Notes de consultation,  • Rapport du laboratoire sur papier mentionnant le(s) identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) et la date de recueil des échantillons, et/ou	Documentation sur les Antécédents médicaux et/ou Examen physique, si le protocole l'exige:  D'après le protocole, des antécédents obtenus verbalement auprès du sujet peuvent être acceptables.  Si les antécédents médicaux sont mentionnés par le sujet d'étude, ils doivent être examinés et signés, datés et tamponnés par le praticien.  L'examen physique doit être effectué et

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
	Copie « impression écran » du rapport électronique du laboratoire avec le(s) identificateur(s) du sujet d'étu de approprié(s) et la date de recueil des échantillons	signé, daté et tamponné par le praticien.  D'autres exigences dépendront des antécédents spécifiques requis par le protocole.
Microbiologie	Voir les exigences dans Tests en laboratoire, routin	ne, recueil d'échantillons et résultats
Examens neurologiques	<ul> <li>Exemples:</li> <li>EEG, note de consultation interprétative</li> <li>EMG, note de consultation interprétative</li> <li>Neuropathie périphérique, évaluation détaillée imposée par le CO</li> </ul>	Voir les critères de fiche de notes, du praticien; notes de consultation; ou cahiers d'observation, utilisés comme documentation de base
Examens neuropsychologiques	Requis (l'un des points suivants):  • Fiche de notes, ou  • Évaluation détaillée imposée par le CO	Voir les critères de fiche de notes, du praticien; notes de consultation; ou cahiers d'observation, utilisés comme documentation de base.
Notes d'évolution, du praticien	Voir Fiche de notes, du praticien.	
Qualité de vie (QDV), décrite par le sujet d'étude	Voir Questionnaires, complétés par le sujet d'étude.	
Questionnaires, complétés par le sujet d'étude	<ul> <li>Requis par le protocole (l'un des points suivants): Mentionner que le sujet d'étude a complété le formulaire conformément au programme d'évaluation du protocole. Ceci peut s'effectuer en : </li> <li>Inscrivant une note dans la fiche du sujet d'étude ou dans le CO utilisé comme DB indiquant le formulaire spécifique qui a été complété et à quelle date ; ou en</li> <li>Indiquant dans une liste de vérification le formulaire complété par le sujet d'étude qui a été complété et à quelle date ; ou en</li> <li>Incluant dans la DB une copie du formulaire complété par le sujet d'étude et signé/daté dans la marge par le personnel de l'étude. </li> <li>Précision Les données figurant sur les CO complétés par le sujet d'étude (questionnaire sur l'état de santé ou sur la QDV) sont considérées comme spécifiques à l'étude et ne nécessitent aucune DB. </li> </ul>	
Radiologie, diagnostique	Requis (l'un des points suivants):  Radiographie, tomodensitogramme, note de consultation interprétative ou sortie impression papier d'IRM, signés, tamponnés et datés par un radiologue responsable  Note d'interprétation d'un praticien non radiologue (ex: pour une radiographie pulmonaire de routine) signée, tamponnée et datée par un praticien responsable	Les notes de consultation doivent inclure le ou les identificateur(s) du sujet d'étude approprié(s) et être signées et datées par le praticien responsable de la note. Voir aussi Notes de consultation.
Document de recherche	Précision  Tous les documents correspondant à la participation d'un sujet d'étude donné à une recherche clinique constituent un dossier de recherche. Ceux-ci comprennent le consentement éclairé signé par le sujet d'étude, la documentation de base (dossier d'observations médicales), les ordonnances du sujet, les dossiers de recherche pharmaceutiques et les cahiers d'observation (CO). Un Surveillant de site clinique effectuant un « examen des dossiers » peut demander à ins pecter un ou tous les types de documents mentionnés ci-dessus. Les investigateurs sont chargés de conserver des dossiers de recherche précis et complets (appelés « dossiers d'observations médicales » dans les règlements de la FDA). Les sites doivent être en mes ure de produire tous les dossiers derecherche dans leur intégralité en cas d'inspection de la FDA.	
Sérologie	Voir exigences dans Tests en laboratoire, routine, recueil d'échantillons et résultats.	

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
Dossiers en double  Voir aussi: copies: certifiées conformes Normes relatives à la	médical ou du dossier du patient originaux du sujet d'étude.  Ces dossiers, qui comprennent des copies des documents de base, sont destinés à refléter le dossier complet du sujet spécifique à l'étude. Les dossiers en double peuventêtre utiles lorsque : le participant est toujours hospitalisé et le dossier médical n'est pas disponible ; les dossiers proviennent de plusieurs établissements ; pour établir un dossier d'étude complet lors qu'un cahier de base ou les CO ne sont pas fournis pour la télés aisie de données d'essais sur un traitement ; ou	
documentation Dossiers de recherche		
	<ul> <li>Documentation du processus de consentement</li> <li>Résultats de la sélection</li> <li>Événements de référence, y compris les antécédents médicaux et examens physiques</li> <li>État vital</li> </ul>	
	<ul> <li>Découvertes cliniques et des laboratoires</li> <li>Gestion des médicaments/agents de l'étude et des toxicités</li> <li>Médicaments concomitants</li> </ul>	
	Les surveillants et les auditeurs de la FDA peuvent demander à voir les documents orig vérifier la validité des données pour les contrôles relatifs à l'es sai ou pour rechercher de événements indésirables non signalés. Si le site n'est pas en mes ure de produire les doc base originaux ou des copies certifiées conformes au cours d'un examen de contrôle, les seront considérées comme ayant une documentation de base inadéquate.  Précision:	
	Les dos siers originaux sont préférables mais les dossiers en double sont acceptés. Les surveillants peuvent de temps à autre demander à voir les documents originaux au cours de contrôles de routine pour vérifier leur existence; cela ne signifie pas qu'ils suspectent une altération ou une fraude.	
	Les dos siers d'hôpitaux utilisés pour prouver les données doivent respecter la politique de l'établissement et leur respect par rapport aux normes de BPC que doivent suivre les dossiers de recherche ne sera pas contrôlé.	
Signes/Symptômes, observés par le praticien	Voir Fiche de notes, du praticien; Dossiers de suivi médical; et Toxicités.	
Signes/Symptômes, signalés par le sujet	Voir Questionnaires, complétés par le sujet d'étude; et Toxicités.	
Stockage, des documents de base	Précision Les documents de base doivent être conservés sur le site. Si les DB sont archivés, il incombe au site de rechercher et d'organiser tous les documents de base pour la visite de contrôle du site clinique.	
Identificateurs des sujets d'étude	Voir Confidentialité, du sujet d'étude	
Informations spécifiques au sujet	Contiennent des informations personnelles comme le nom, les coordonnées, la date de naissance, les numéros de dossiers d'hôpitaux, les informations nécessaires à une indemnisation et l'IPD. Ce document n'est pas un CO et est lié à celui-ci uniquement par l'IPD. Les informations spécifiques au sujet sont la propriété du site. Le surveillant doit pouvoir accéder à ce document s'il le demande.	
Toxicités, examen des (événements indés irables, signes et symptômes, ou	Requis (l'un des points suivants):  • Fiche de notes,  • Dos sier de suivi médical,  • Liste de contrôle des Événements	Tous les événements indésirables et/ou signes et symptômes doivent être mentionnés dans le CO ou dans un DB supplémentaire. Pour les valeurs des laboratoires hors normes, l'intérêt clinique
résultats de laboratoires anormaux)	<ul> <li>indés irables/Symptômes,</li> <li>CO utilisé comme DB, ou</li> <li>Fiche de laboratoire annotée, signée et datée</li> </ul>	doit être indiqué par le praticien responsable, dans le CO, dans un DB supplémentaire ou dans une fiche de laboratoire annotée.

Sujet	Méthodes/Procédures relatives à la documentation de base	Critères d'adéquation
	par le praticien responsable	Pour les événements indésirables graves et devant être signalés conformément au protocole, les sites doivent noter l'avis du praticien concernant le lien entre l'événement et le(s) médicament(s) étudié(s) dans le CO/DB.
Analyse d'urine, diagnostic urinaire de grossesse  Voir aussi Tests en laboratoire, routine, recueil d'échantillons et résultats.	Requis pour les tests urinaires sur bandelettes et les diagnostics urinaires de grossesse dérogeant au AALC effectués par le site:  Mentionner les résultats du test, y compris la date à laquelle a été effectué le test, les résultats du test et qui a effectué ou interprété les résultats dans un:  • Format de registre,  • CO utilisé comme DB, ou  • Fiche de notes  Recommandé pour les tests urinaires de grossesse dérogeant au AALC effectués par le site:  • Indiquer dans la DB la date des dernières menstruations.	La documentation des test urinaires sur bandelettes et des diagnostics urinaires de grossesse dérogeant au AALC effectués par le site doit contenir les informations suivantes : la date à laquelle a été effectué le test ; les résultats du test ; et qui a effectué ou interprété les résultats.  Un registre des tests urinaires de grossesse peut servir de documentation de base.  Pour les analyses d'urine et les tests de grossesse envoyés aux laboratoires certifiés AALC, les méthodes/procédures DB et les critères d'adéquation des tests des laboratoires de routine doivent être respectées.  NB : Les diagnostics urinaires de grossesse (pas le sérum) et les analyses d'urine sur bandelette sont éligibles pour l'exemption au AALC. www.cms.gov fournit des informations sur les exemptions.
Virologie	Voir les exigences de Tests en laboratoire, routine, ou Tests en laboratoire, recherche.	
Signes vitaux	Requis par le protocole (l'un des points suivants):  • Fiche de notes,  • Dossier de suivi médical, ou  • CO utilisé comme DB	Voir critères pour Fiche de notes, du praticien; Dossiers de suivi médical; et cahiers d'observation, utilisés comme documentation de base.
Poids/Taille	Requis par le protocole (l'un des points suivants):  • Fiche de notes, ou  • Dossier de suivi médical, ou  • CO utilisé comme DB	Voir critères pour Fiche de notes, du praticien; Doss iers de suivi médical; et cahiers d'observation, utilisés comme documentation de base.